

MAIRIE
de



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 23 janvier 2015

THIVERVAL-GRIGNON

L'an deux mille quinze, le 23 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents : Messieurs Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Laurent MEULENYSER, Jason REGNIER, Dominique TRUFFAULT, Bertrand VACHETTE et Mesdames Hélène CÔME, Marie GARCIA, Nadine GOHARD, Sandrine JOURNÉ, et Laurence VAUVERT.

Madame Liliane BAYANO donne pouvoir à Monsieur Rémi LUCET.
Absente : Madame Catherine LANEN

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2014

Monsieur Michel BUXERAUD indique 2 corrections, à savoir :

page 3 – tour de table – 3^{ème} paragraphe : ...« le salon des maires a été l'occasion de voir **CE QUI** existait... »

page 4 – dernier paragraphe : ...« Cœur d'Yvelines n'a fait **QU'**intégrer... »

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)

Monsieur le maire rappelle que Thiverval-Grignon est adhérente au SEY – structure qui prend de l'ampleur et qui propose un groupement de commandes d'électricité, pour janvier 2016.

Monsieur Bertrand VACHETTE demande si les habitants seront concernés.

Monsieur le maire répond que seules les factures de la mairie seront concernées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Participation financière de la société MEL à une extension de réseau EDF

Monsieur le maire explique que l'agence MEL – filiale d'EUROVIA, s'installe sur la commune, au Pont Cailloux pour développer une activité de concassage et a besoin d'une extension du réseau électrique.

Cette extension, réalisée par EDF à hauteur de 8 982,31€ TTC, doit être prise en charge par la mairie.

Il est demandé d'autoriser l'agence MEL à rembourser la commune à hauteur de 8 982,31€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Approbation d'une convention avec AQUARELLE pour la réservation de places pour les séjours d'été 2015, en centre de vacances pour les enfants de 4 à 17 ans

Madame Nadine GOHARD explique que cette convention permet l'organisation des séjours d'été pour les enfants et jeunes de 4 à 17 ans.

AQUARELLE - prestataire « habituel » de la commune - présente toutes les qualités de sérieux, en terme d'organisation et prend en charge gracieusement le convoyage des enfants jusqu'au point de départ ainsi que le retour, depuis le point d'arrivée, jusqu'à Thiverval-Grignon.

Madame Nadine GOHARD rappelle avoir proposé d'organiser un séjour linguistique – proposition restée sans réponses suffisantes pour organiser un séjour.

Madame Sandrine JOURNÉ pense que ce serait bien de tenter à nouveau ce genre de séjour qui pourrait répondre à la demande de quelques familles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Adhésion au groupement de commandes du CIG Grande Couronne pour les assurances incendie, accident et risques divers

Monsieur le maire explique que, sur le même principe que l'adhésion au groupement de commandes pour l'électricité, le Centre intercommunal de Gestion (CIG) propose un groupement de commandes pour les assurances IARD (Incendie, Accident et Risques Divers), pour la période de 2016 à 2019.

Madame Sandrine JOURNÉ précise qu'on doit être vigilant aux propositions de tarifs attractifs, au regard de la couverture et des clauses du contrat.

Monsieur le maire précise qu'on adhère à l'étude, sans engagement pour les futurs contrats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Avance sur subvention aux associations ASCL, Club Techni-Sports 78, Aérodrome de Beynes

Monsieur le maire rappelle que chaque début d'année, il est versé une avance de subvention aux associations ASCL et Club Techni-Sports 78.

Cette année, il est prévu de verser à l'association du Vol à Voile une avance de 2 000€.

Monsieur le maire précise qu'il faudra donc prévoir 17 000€ au BP 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7. Questions diverses :

Informations du maire :

Monsieur le maire annonce un RDV au ministère de l'agriculture, le lundi 26 janvier, suite de la première rencontre de novembre 2014.

Monsieur le maire annonce avoir eu une altercation avec Monsieur le Curé, à cause de l'interdiction de stationner devant l'église, liée au plan VIGIPIRATE.

Tour de table :

Monsieur Daniel BOSSE explique que, dans le cadre de la commission sécurité routière, il a été demandé un chiffrage de la réfection de la rue de Rougemont, avant de prévoir des aménagements en termes de sécurité et de ralentissement de la circulation.

La réfection du Pont planté est prévue dans le cadre du contrat rural et devra être réalisée en 2015.

Concernant le clocher, Monsieur le maire précise que l'artisan qui a vérifié de visu ne fait pas part de danger ; des éléments décoratifs se sont effrités.

Madame Sandrine JOURNÉ demande ce qu'il pourrait être fait pour le lavoir de la rue des Templiers. Monsieur Daniel BOSSE explique que la roue ne peut pas être ressoudée.

Madame Sandrine JOURNÉ dit que certains parents d'élèves ne respectent pas le plan, VIGIPIRATE et se garent en file indienne au niveau du stop.

Il va être demandé l'intervention de la gendarmerie si les incivilités perdurent.

Monsieur Bertrand VACHETTE demande qu'à l'approche du budget, il soit vérifié que tout ce qui a été indiqué en conseil soit bien réalisé.

Madame Laurence VAUVERT explique qu'une modification de l'organisation du temps du midi à l'école de Grignon est actuellement à l'étude, car les 2 services actuels, avec la remise en place entre les 2, sont trop courts.

Cette étude a pour but d'allonger le temps de repas des enfants et d'améliorer les conditions de travail des agents, en organisant un seul service, dans la salle de cantine et dans la garderie attenante.

Cette organisation nécessite l'adaptation des locaux (travaux de création d'un passe-plat prévu aux vacances de printemps et achat d'un grand four de réchauffe) et du fonctionnement du service.

Madame Laurence VAUVERT rappelle que le repas des bénévoles de la fête du village aura lieu le 13 mars à 19h00. Tous les élus y sont conviés, sur inscription.

Le 6 mars au soir, aura lieu la Soirée villageoise (en remplacement des Vœux, annulés en solidarité aux victimes des attentats).

Madame Nadine GOHARD annonce que les associations sont actuellement reçues en mairie dans le cadre de leurs demandes de subventions.

L'association de paint-ball – qui ne fonctionnait pas bien – s'est engagée à la remise en état du terrain. Antoine JOLIVET est le nouveau président ; quelques jeunes du village sont adhérents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Prochain Conseil Municipal prévu le 27 février 2015